

Les Burundais visés par une caution pour pouvoir de se rendre aux USA

Voice of America, 24 novembre 2020 Les USA exigent désormais une caution aux touristes venant de 15 pays africains. L'administration Trump a annoncé lundi une nouvelle réglementation qui obligera les touristes originaires d'une vingtaine de pays - dont 15 d'Afrique - à payer au préalable une caution en espèces comme condition à l'obtention d'un visa, selon une notification publiée dans le journal officiel du gouvernement américain.

La nouvelle règle entrera en vigueur à partir du 24 décembre et restera en place jusqu'au 24 juin 2021. Les citoyens de 15 pays africains devront verser une caution dont le montant varie entre 5 000 et 15 000 dollars (soit l'équivalent de 2,5 à 7 millions FCFA). La mesure s'appliquera uniquement aux visas de type B1 (tourisme) et B2 (voyage d'affaires). Il appartiendra à chaque agent consulaire de déterminer la somme qui sera exigée comme dépôt de garantie d'un demandeur de visa. Les 15 pays africains visés sont : l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Liberia, la Libye, la Mauritanie, Sao Tomé et Príncipe, le Soudan et le Tchad. En dehors de l'Afrique, les autres pays ciblés sont l'Afghanistan, le Bhoutan, l'Iran, la Syrie, le Laos et le Yémen. Selon le gouvernement américain, ces pays sont visés parce que leurs citoyens ont tendance à rester aux États-Unis même après l'expiration de leur visa temporaire. Il s'agit donc, depuis l'annonce de Trump, de dissuader ceux qui ne quittent pas le territoire américain à temps. Contactée, l'équipe de transition du président élu Joe Biden n'a pas répondu immédiatement à cette annonce.